



# Assemblée générale

Distr. générale  
10 novembre 2011  
Français  
Original : anglais

---

Soixante-sixième session  
Point 92 de l'ordre du jour

## Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale

### Rapport de la Première Commission

*Rapporteur* : M. Archil **Gheghechkori** (Géorgie)

#### I. Introduction

1. La question intitulée « Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale » a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale conformément à la décision 64/513 du 2 décembre 2009.
2. À sa 2<sup>e</sup> séance plénière, le 16 septembre 2011, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire cette question à son ordre du jour et de la renvoyer à la Première Commission.
3. À sa 3<sup>e</sup> séance, le 3 octobre 2011, la Première Commission a décidé de tenir un débat général sur toutes les questions touchant le désarmement et la sécurité internationale qui lui avaient été renvoyées, à savoir les points 87 à 106. Ce débat a eu lieu de la 3<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup> séance, du 3 au 7 et les 10 et 11 octobre (voir A/C.1/66/PV.3 à 9). La Commission a également consacré 11 séances, du 12 au 14, du 17 au 21 et les 24 et 25 octobre, à un échange de vues avec le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement et d'autres hauts responsables, ainsi qu'à des débats avec des experts indépendants et à un examen de la suite donnée aux résolutions et décisions adoptées lors des sessions antérieures (voir A/C.1/66/PV.10 à 20). Les différentes questions ont fait l'objet de discussions thématiques et des projets de résolution ont été présentés et examinés de la 10<sup>e</sup> à la 20<sup>e</sup> séance, du 12 au 14, du 17 au 21 et les 24 et 25 octobre (voir A/C.1/66/PV.10 à 20). Toutes les décisions concernant les projets de résolution et de décision ont été prises de la 21<sup>e</sup> à la 24<sup>e</sup> séance, du 26 au 28, ainsi que le 31 octobre (voir A/C.1/66/PV.21 à 24).
4. Pour l'examen de ce point, la Commission n'était saisie d'aucun document.



## **II. Examen du projet de décision A/C.1/66/L.12**

5. À la 17<sup>e</sup> séance, le 20 octobre, le représentant de l'Indonésie a présenté, au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Mouvement des pays non-alignés, un projet de résolution intitulé « Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale » (A/C.1/66/L.12).

6. À sa 22<sup>e</sup> séance, le 27 octobre, la Commission a adopté le projet de décision A/C.1/66/L.12 sans le mettre aux voix (voir par. 7).

---

### III. Recommandation de la Première Commission

7. La Première Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

**Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale**

L'Assemblée générale décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-huitième session la question intitulée « Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale ».

---